



# RENTRÉE DANS LES COLLÈGES DE LA MANCHE – ANNÉE 2025/2026

## LE DÉPARTEMENT INVESTIT EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Apprendre, découvrir, s'épanouir et réussir dans la Manche : le Département s'engage aux côtés des collégiens et se mobilise aussi pour accompagner l'offre éducative des établissements. Au titre des compétences obligatoires, le Département priorise son action sur trois domaines : le volet bâtementaire, l'aide au fonctionnement et le numérique éducatif.

Au-delà de ces champs d'intervention obligatoire, le Département de la Manche mène une action volontariste plus large, de manière à offrir aux collégiens de bonnes conditions de formation et d'épanouissement. Présentation de l'action du Département en faveur des collèges, des collégiens et de leurs familles.

## La rentrée en chiffres :

→ La Manche totalise **52** collèges publics et **18** privés, **4** internats d'excellence, **29** sections sportives, **4** sport-études, **3** classes à horaires aménagés "musique", "arts plastiques" et "maths et sciences" (nouveau rentrée 2025) et **5** orchestres en collège.

→ Au quotidien, **447** agents du Département travaillent dans les collèges publics sur les missions d'entretien des locaux, de maintenance des bâtiments, de restauration et d'hébergement.

→ A la rentrée 2025, près de **16 300** élèves répartis dans les 52 collèges publics et environ **5 950** élèves répartis dans les 18 collèges privés, ont fait leur rentrée.

→ Toutes actions cumulées, le budget en faveur des collèges publics et privés représente chaque année un montant avoisinant les **40 millions d'euros** dont **8,3 millions d'euros TTC** sont consacrés cette année aux travaux dans les établissements publics.

→ A la rentrée 2024, **39** collèges publics accueillait **487 élèves en dispositif ULIS** (unité localisée pour l'inclusion scolaire) et **12** collèges publics accueillait **652 élèves en SEGPA** (section d'enseignement général et professionnel adapté). **4** collèges privés accueillait **52 élèves en dispositif ULIS**.

→ A la rentrée **2025**, **3 dispositifs ULIS supplémentaires** ouvrent dans les collèges publics d'Agon-Coutainville, Tessy-Bocage et Montmartin-sur-mer.

→ A la rentrée 2024, le département de la Manche comptait :

- 5 collèges publics de moins de 200 élèves,
- 24 entre 201 et 300 élèves,
- 14 entre 301 et 400 élèves,
- 5 entre 401 et 500 élèves,
- 4 entre 501 et 600 élèves.

Les chiffres officiels de la rentrée 2025 ne nous sont pas encore communiqués.

## LE DÉPARTEMENT AIDE LES COLLÈGES À FONCTIONNER

Toutes actions cumulées, près de 40 millions d'euros sont en moyenne consacrés chaque année aux collèges publics et privés, qu'il s'agisse de l'aide en fonctionnement via les dotations financières et les différentes subventions, la mise à disposition des agents techniques, les aides financières aux familles ou encore l'aide en investissement via les travaux sur le bâti scolaire, le mobilier, le matériel pédagogique, l'équipement numérique, l'accompagnement des projets pédagogiques...

## LE DÉPARTEMENT RÉNOVE LES COLLÈGES PUBLICS : DES BÂTIMENTS SÉCURISÉS, RÉNOVÉS POUR DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL



Chaque année, le Département de la Manche entretient les collèges dont il a la charge. Ses interventions ont pour but d'améliorer le confort des élèves et des équipes pédagogiques, d'adapter les locaux aux nouvelles normes éducatives et de rendre les bâtiments plus sûrs et fonctionnels.

Pour l'année 2025, le montant des travaux engagés par le Département s'élève à **8 385 937 € TTC pour l'entretien et la rénovation de 41 collèges** :

- travaux d'aménagement et de restructuration des locaux intégrant les préconisations du livre blanc et du décret tertiaire : **3 157 539 € TTC** (7 collèges sont concernés) ;

- travaux à la performance énergétique (menuiseries extérieures, raccordement à des réseaux de chaleur, isolation de toitures ...) : **2 590 004 € TTC** (12 collèges sont concernés) ;

- travaux liés aux obligations du propriétaire (clos, couvert, sécurité, conformité ...) : **2 082 049 € TTC** (34 collèges sont concernés) ;

- travaux liés à l'accessibilité des personnes handicapées (loi 2005) : **556 345 € TTC** (8 collèges sont concernés).

## LE DÉPARTEMENT ACCOMPAGNE LES PROJETS PÉDAGOGIQUES

Education artistique et culturelle, citoyenneté, sport, développement durable..., le Département, en lien avec les services départementaux de l'Education Nationale soutient et organise des actions éducatives à destination des collégiens :

→ soutien aux **175 parcours « avenir », « citoyen », « culture », « santé »** financés dans les collèges pour un montant de **417 000 €** au titre de l'année scolaire 2025-2026 ;

→ soutien aux **29 sections sportives scolaires et aux 4 sport-études** pour un montant de **147 600 €** (cette rentrée ouverture d'un sport-études Judo au collège Léon Gambetta à Carentan-les-marais) ;

→ soutien aux **3 classes à horaires aménagés** (« musique », « arts plastiques » et « maths et sciences » qui ouvre en cette rentrée au collège Le Hague Dike de La Hague) et aux **5 dispositifs d'orchestres à l'école** pour un montant de **26 610 €** ;

→ soutien à l'apprentissage du **savoir nager** par un financement des frais de transport vers les piscines et de l'accès aux bassins de natation pour les élèves de 6<sup>ème</sup> (environ **75 000 €**) ;

→ **plan vélo** : animations type ateliers savoir rouler et entretenir son vélo, évènement annuel « mai à vélo » et aménagement des infrastructures (sécurisation des itinéraires, amélioration de l'accessibilité et du stationnement) ;

→ **engagement citoyen** : aide aux 11 sections de cadets de la sécurité civile qui existent dans 6 collèges publics et 3 privés (5 500€ sur l'année 2024-2025) ;

→ orientation professionnelle : partenariat avec l'association Entreprendre pour apprendre (une quinzaine de mini-entreprises) et avec l'agence régionale de l'orientation et des métiers.

## LE DÉPARTEMENT VEUT DU BON, DU BIO, DU LOCAL DANS L'ASSIETTE DES COLLÉGIENS

Les 52 collèges publics de la Manche fabriquent 2,5 millions de repas chaque année (environ 18 000 par jour) et vingt-deux d'entre eux fournissent des repas aux écoliers.



Soucieux de la santé des jeunes et de leur éducation au goût, le Département développe une restauration de qualité et de proximité dans les collèges :

- une **alimentation saine et équilibrée** qui propose du choix aux élèves, des produits de qualité et respectueux de

l'environnement (la Loi Egalim impose à la restauration collective publique depuis le 1er janvier 2022, de proposer au moins 50 % de produits de qualité et durables dont au moins 20 % de produits biologiques) ;

**Quelques chiffres :** 100% des collèges publics proposent chaque jour au moins 80% de préparations fabriquées "maison" dans leurs menus dont 98% de pâtisseries élaborées « maison ». 100% des collèges publics proposent au moins une fois par semaine un menu végétarien avec un plat de résistance végétarien "maison". 71% des collèges publics proposent chaque semaine du pain bio sous différentes variantes.

- un **approvisionnement local** qui valorise l'agriculture de notre territoire. La plateforme numérique « saveurlocale-manche.fr » met en relation des producteurs avec les secrétaires généraux et cuisiniers des collèges pour faciliter l'approvisionnement local. Plus d'une centaine de producteurs, transformateurs ou distributeurs de proximité y sont référencés ;

**Quelques chiffres :** 98% des collèges publics proposent au moins 2 fois par semaine des légumes frais locaux en accompagnement du plat de résistance. 90% des collèges publics proposent au moins 1 produit ou 1 préparation bio ou bio local par repas.

- et une **démarche d'équité entre les familles** par la mise en place d'un tarif élève unique, quel que soit le collège public fréquenté.

Un tarif unique a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Celui-ci, indexé sur l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation, passe à cette rentrée de 3,30€ à 3,35€.

## LE DÉPARTEMENT AIDE LES FAMILLES

Le Département attribue de longue date des bourses départementales en faveur des familles manchoises à faible revenu pour **faciliter l'accès à la cantine et à l'internat**.

D'un **montant de 40 €, 96 €, 153 € ou 230 €**, ces bourses visent à diminuer le coût des frais de pension et de demi-pension des collégiens et élèves des maisons familiales rurales de la Manche. La bourse est directement versée à l'établissement scolaire qui la déduit des factures adressées à la famille. Au titre de l'année scolaire 2024-2025, 3 232 élèves ont bénéficié d'une bourse départementale pour un montant de 346 532 €.

## LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE SUR LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF À HAUTEUR DE 1,4 MILLION D'EUROS

En plus de la responsabilité des systèmes d'information et la **maintenance matérielle des équipements** des collèges publics (7 200 ordinateurs, 3 000 tablettes dans les établissements et 1 200 tablettes individuelles fournies aux enseignants), le Département accompagne l'évolution des pratiques pédagogiques : tablettes, imprimantes 3D, vidéoprojecteurs interactifs, robots, visualiseurs, équipements de webmedia, matériels adaptés, etc.

Par ailleurs, le Département finance l'accès à l'ENT (environnement numérique de travail) nommé l'éduc de Normandie (l-educdenormandie.fr) dans les collèges publics (même outil utilisé dans les cinq départements normands). L'ENT offre un ensemble de services numériques mis à disposition des élèves, des familles, des enseignants et de tous les membres de communauté éducative pour communiquer et échanger des contenus.

Le Département dote également les collèges privés en matériels informatiques (ordinateurs fixes et portables, tablettes, vidéoprojecteurs, visualiseurs, imprimantes 3D, webmedia, ...).

### Projets notables en 2024/2025 :

- Dotation de **l'équipement socle pour les trois nouveaux dispositifs ULIS** ;
- Reprise de la téléphonie ;
- Lancement de l'appel à expérimentation des **casques de réalité virtuelle**, en partenariat avec le réseau Canopé ;
- Reprise du système d'information administratif.

## LE DÉPARTEMENT ACCOMPAGNE L'ENGAGEMENT CITOYEN



Le CDJ est composé de 41 jeunes (26 filles, 15 garçons) issus des classes de 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> des collèges publics et privés, de 4<sup>ème</sup> des maisons familiales et rurales et des lycées agricoles, ou encore de jeunes âgés de 12 à 15 ans issus d'établissements médico-sociaux.

Le CDJ permet aux jeunes Manchois de s'impliquer dans la vie du territoire à travers des projets thématiques, de donner leur avis sur les politiques départementales, de découvrir le fonctionnement d'une institution locale, mais aussi d'acquérir des compétences (débatte, communiquer, argumenter...), et d'éveiller leur curiosité en s'ouvrant aux autres et au monde.



La **4<sup>e</sup> promotion « Léon Marchand »** est engagée sur la **période 2024-2026** autour de **4 projets** :

- « Les rêveurs du futurs » pour la commission sport et avenir ;
- « Luttons ensemble contre le harcèlement » - commission bien vivre ensemble ;

- « La culture manchoise en podcast » - commission culture et patrimoine ;
- « Le DD game » - commission environnement et développement durable.

## LE DÉPARTEMENT REMET UNE DOTATION AUX ÉLÈVES DE 6<sup>E</sup>



À l'heure de la rentrée, ce sont environ 5 500 nouveaux élèves qui ont pris le chemin du collège.

Comme à chaque rentrée scolaire, le Département offre aux collégiens faisant leur rentrée en 6<sup>ème</sup> une dotation, distribuée par

les conseillers départementaux sur leur canton. Cette année, sera distribué, dans les 70 collèges publics et privés un ouvrage spécialement conçu pour les collégiens, adapté du livre « La Manche toute une histoire ».

## FOCUS SUR CALYPSO, LE MAGAZINE DES JEUNES MANCHOIS DE 11 À 15 ANS

Dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département a créé fin 2022 un magazine dédié aux Manchois de 11 à 15 ans.

Valoriser l'offre éducative des collèges, favoriser l'ouverture sur le monde des collégiens, participer à la découverte des médias et de leur fonctionnement, encourager la créativité des jeunes, communiquer sur les missions jeunesse du Département, font partie des grands enjeux de la publication.

Pour cela, le Département s'est appuyé sur une démarche participative pour élaborer la publication. Ainsi, pour chaque numéro, un groupe de jeunes est associé à l'élaboration du magazine, à travers des comités éditoriaux délocalisés dans les établissements.

Un magazine disponible dans les collèges, mais pas que...

Porté par une mise en page colorée et dynamique, le magazine est avant tout un support qui se veut ludique, visuellement attractif, avec un ton détendu dans lequel les jeunes peuvent apprendre des choses. Décliné en 28 pages, il est publié avec une périodicité de trois numéros par an.

Calypso est distribué dans les collèges publics et privés du territoire, dans les Maisons Familiales Rurales (MFR), les instituts médico-éducatifs (IME), Instituts d'Education Motrice (IEM), Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) et dans le réseau jeunesse de la Manche (Bureau d'Information Jeunesse, Point Information Jeunes, Maisons des ados), les bibliothèques/médiathèques et centres médico-sociaux.



En cette rentrée, édition d'un numéro spécial destiné à présenter aux élèves de 6<sup>ème</sup> la richesse des activités et des projets qu'ils vont découvrir au collège.

## SPOT50 : LE PLEIN D'AVANTAGES POUR LES JEUNES MANCHOIS !

SPOT50 offre de nombreux avantages en direction des jeunes Manchois nés en 2011, 2012, 2013 et 2014. Au prix de 5€, il peut être utilisé chez près de 800 partenaires dans le domaine du sport, de la culture et des loisirs : clubs sportifs, écoles d'art, piscines, expositions, spectacles, cinémas...

En 2024-2025, le dispositif a bénéficié à 11 514 jeunes et mobilisé un budget de plus de 308 000 € pour le Département.



**SPOT50**  
2025-2026

TU HABITES DANS LA MANCHE  
TU ES NÉ EN 2011, 2012, 2013 OU 2014

**POUR 5€, FAIS LE PLEIN D'AVANTAGES !**

[25 €] PRATIQUE SPORTIVE

[25 €] PRATIQUE ARTISTIQUE

[25 €] ACTIVITÉS DE LOISIRS



**NOUVEAU** Télécharge l'application

Informations sur [manche.fr](http://manche.fr)



[manche.fr](http://manche.fr)

**LA MANCHE**  
LE DÉPARTEMENT

Spot50 permet de bénéficier de :

- 25€ pour la pratique sportive (licence/adhésion dans un club, une association sportive scolaire...);
- 25€ pour la pratique artistique (inscription dans une école de musique, de danse, de chant, de théâtre...);
- 25€ pour les loisirs (achat d'une place de cinéma, festivals, spectacles, centres aquatiques, musées, parcs d'attraction...).

## NOUVEAU ! LES PANNEAUX AUX ENTRÉES DES COLLÈGES FONT PEAU NEUVE



### Collège **Louis BEUVE**



Académie de Normandie  
Direction des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale



Le Département remplace les totems indiquant le nom de chaque collège public. Une nouvelle identité graphique moderne et colorée !